

La Médicale lance *La Médicale Immo*, un contrat multirisque pour les propriétaires non-occupants

La Médicale, compagnie du groupe Crédit Agricole Assurances et partenaire historique des acteurs de la santé, étend sa gamme de produits et propose *La Médicale Immo*. Un nouveau contrat destiné à assurer les biens immobiliers des professionnels de santé propriétaires ou co-propriétaires non-occupants.

Cette nouvelle offre est destinée à couvrir et à accompagner les professionnels de santé face aux responsabilités et aux risques inhérents au statut de propriétaire ou de co-propriétaire d'un bien dont ils ne sont pas occupants.

En cas de sinistre, *La Médicale Immo* indemnise, sans franchise, le bien en valeur de reconstruction à neuf à hauteur du dommage subi. Le contrat inclut également la garantie de responsabilité civile du propriétaire d'immeuble ainsi que la responsabilité civile vis-à-vis des tiers en cas d'incendie ou de dégât des eaux. Il garantit automatiquement les équipements électroménagers situés dans la cuisine et la salle de bains à hauteur de 2 000 €. Enfin, si le bien en location est rendu inhabitable suite à un sinistre, l'assuré perçoit, pendant un an, les loyers non versés par le locataire.

Selon ses besoins, l'assuré peut, par ailleurs, doter son contrat d'options spécifiques pour les appartements et maisons (mobilier, piscine, installations extérieures, énergies renouvelables) ou pour les immeubles (machineries et équipements communs).

Enfin l'assuré bénéficie, au sein de ce contrat, de services d'assistance exclusifs grâce à la garantie *Médicale Assistance* :

- mise en relation de l'assuré avec des prestataires sélectionnés pour effectuer les diagnostics obligatoires (loi Carrez, bilan thermique, plomb, termites, gaz et électricité...), en cas de vente ou de location du bien.
- accompagnement de l'assuré et prise en charge du relogement de son locataire si, en cas de sinistre, le bien n'est plus habitable provisoirement.

***La Médicale Assurance Habitation* fait peau neuve**

L'offre multirisque habitation de La Médicale a été récemment remaniée. Elle propose désormais 2 formules pour s'adapter au logement et à la situation personnelle de l'assuré :

- *Essentielle* : pour la protection des logements jusqu'à 5 pièces
- *Confort* : pour tous types de logements

L'assuré bénéficie en outre de différents avantages :

- La garantie des objets précieux dans les 2 formules,
- Le mobilier assuré en valeur à neuf,
- La possibilité d'assurer les équipements extérieurs,
- Un accès à un service d'assistance 24h/24,
- Un expert missionné dans les 24h et une avance de fonds adressée dans les 72h si le logement est inhabitable.

A propos de La Médicale

Acteur majeur sur son marché, avec 377 millions de chiffre d'affaires et plus de 450 000 contrats en portefeuille à fin 2009, La Médicale est le partenaire de plus de 216 000 clients dont 150 000 professionnels libéraux de santé. Son réseau spécialisé de plus de 100 agents généraux répartis dans 42 agences régionales fait de La Médicale, depuis 60 ans, un acteur unique pour sa souplesse et sa capacité d'accompagnement de chaque professionnel, dans son activité comme dans sa vie personnelle, afin de lui assurer la meilleure protection possible.

A propos du groupe Crédit Agricole Assurances

1er bancassureur en France et en Europe, le groupe Crédit Agricole Assurances rassemble les activités d'assurance en France comme à l'international. Depuis janvier 2009, le groupe réunit Predica pour l'assurance de personnes, Pacifica en assurance dommages, Crédit Agricole Creditor Insurance (Caci) pour l'assurance emprunteurs, les filiales à l'international ainsi que Crédit Agricole Assurances Gestion, Informatique et Services (Caagis) depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le groupe Crédit Agricole Assurances en chiffres (au 31/12/2009)

- 25,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 203 milliards d'euros d'encours
- 951 millions d'euros de résultat consolidé
- 2 700 personnes

www.ca-assurances.com

Contacts presse

CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

Elise Bouteiller - ☎ + 33 (0)1 43 23 80 71

Camille Langevin - ☎ + 33 (0)1 57 72 73 36

service.presse@ca-assurances.fr